

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 6 mars 2008
CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 10 mars 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,28
1B	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,28
1C	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,28
1D	Vente	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,24
1E	Vente	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,18

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	USD	20	Date de Maturité 20 juin 2008	NL0006087561	3267B	35143025
1B	USD	22	Date de Maturité 19 septembre 2008	NL0006087579	3268B	35143033
1C	USD	24	Date de Maturité 19 décembre 2008	NL0006087587	3269B	35143041
1D	USD	18	Date de Maturité 18 septembre 2008	NL0006087595	3270B	35143050
1E	USD	16	Date de Maturité 18 décembre 2008	NL0006087603	3271B	35143068

*Le cours ("Silver fixing price") établi sur la base du "London.Fixing Price" (en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 12h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris	1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option)
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Quotité Minimum d'Exercice	Non applicable
Quotité Maximum d'Exercice	Non applicable
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none">– Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2007 sous le n° 07-334 ;– Le Supplément visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 05 mars 2008 sous le n° 08-041;– Actualisation du Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.07-0151/A03 du 15 novembre 2007 ;– La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.